Éducation comparée / nouvelle série, n°23, pp 141 - 168

Penser les choix scolaires à partir de la sociologie des agencements marchands. Le cas de la réforme des inscriptions en Belgique francophone

Jérôme Deceuninck,
Hugues Draelants
et Ludovic Balfroid
Université Catholique de Louvain
Girsef
Belgique

RÉSUMÉ

Depuis 2007, la procédure d'inscription à l'entrée de l'enseignement secondaire en Belgique francophone a été profondément réformée dans le but de rendre le choix scolaire plus équitable et de favoriser la mixité sociale à l'école. Dans l'ancien système, le processus d'inscription reposait sur un modèle de « choix total », tant pour les parents que pour les écoles qui jouissaient de larges prérogatives quant à la sélection de leur public. En pratique, le choix passait typiquement par une rencontre et des échanges avec la direction et les professeurs de l'établissement envisagé. Désormais les parents remplissent un formulaire sur lequel ils peuvent lister par ordre de préférence jusqu'à 10 écoles. Le classement des demandes repose sur des critères qui favorisent notamment la proximité géographique et un quota de places est attribué prioritairement aux élèves issus d'écoles primaires moins favorisées. Nous proposons dans cet article d'analyser cette évolution à partir de la sociologie des agencements marchands et d'envisager l'introduction du formulaire d'inscription comme un équipement qui vient modifier l'appariement entre l'offre et la demande, c'est-à-dire entre les familles et les établissements scolaires. Dans ce contexte, nous faisons l'hypothèse que les dispositifs de jugement se transforment et se renouvellent, mais surtout acquièrent une importance grandissante. L'article étudie en particulier les conséquences pratiques de ce nouveau système d'inscription sur les comportements des parents de différents milieux sociaux à partir d'une recherche qualitative par entretiens semi-directifs.

MOTS CLÉS
Marché scolaire, Sociologie des marchés, Politiques éducatives, Choix de l'école, Familles

ABSTRACT
Since 2007, the enrolment procedure at the entrance to secondary education in French-speaking Belgium has been profoundly reformed with the aim of making school choice more equitable and promoting social diversity in schools. Previously, the enrolment process was based on a "totally free choice" model, both for parents and for schools that had broad prerogatives in selecting their audiences. In practice, the choice typically involved a meeting and exchanges with the headteacher and the teachers of the school in question. Parents fill out a form on which they can list up to 10 schools in order of preference. The ranking of applications is based on criteria that supports geographical proximity and a quota of places is allocated primarily to pupils from less favoured primary schools. In this article we propose to analyse this evolution from the sociology of market arrangements and to consider the introduction of the registration form as an equipment that modifies the matching between supply and demand, i.e. between families and schools. In this context, we make the hypothesis that judging devices are being transformed and renewed, but above all are becoming increasingly important. The article studies in particular the practical consequences of this new registration system on the behaviour of parents from different social backgrounds, based on qualitative research using semi-directive interviews.

KEYWORDS
School market, Sociology of markets, Education policies, School choice, Parents

1 Introduction

Le système scolaire belge francophone est volontiers décrit et analysé comme un marché ou « quasi-marché » (Vandenberghe, 1996). Une des particularités de ce dernier tient à ce qu'il résulte moins d'une politique publique délibérée comme cela a pu être le cas ailleurs que d'une situation de fait, liée à l'histoire de la nation belge dans laquelle ce marché scolaire puise ses ferments. Au lendemain de la révolution belge de 1830, c'est en effet la recherche d'un compromis entre les deux principales communautés de l'époque, libérale et catholique, qui

revendiquaient l'organisation du service éducatif, qui a conduit à l'inscription dans la Constitution de la liberté d'enseignement. Liberté qui refusait à l'Église comme à l'État le monopole en matière d'enseignement et faisait coexister *de facto* deux offres concurrentes, l'une confessionnelle et l'autre non confessionnelle, et qui par voie de conséquence reconnaissait aux parents la liberté de choisir entre les deux.

Cependant, si tous les ingrédients (liberté de choix, autonomie des établissements, financement proportionnel au nombre d'inscrits) nécessaires à l'existence d'un marché ont été très tôt réunis dans le contexte belge, il serait abusif de parler de marché avant que le choix, au fil des évolutions de la société (sécularisation, massification scolaire, transformations du marché de l'emploi…), ait revêtu chez certaines familles un enjeu davantage consumériste que confessionnel. Cette évolution a participé à la spécialisation du marché éducatif et à son morcellement en niches éducatives (Dupriez, Cornet 2005). Les parents mus par une recherche d'entre soi (van Zanten, 2009) se sont progressivement groupés dans certains établissements devenus scolairement et socialement plus homogènes entraînant une requalification de l'offre de service ajustée à ce public particulier. Le libre choix s'est ainsi mué en un processus d'appariement scolaire et social entre des établissements et des publics se distribuant de manière non aléatoire sur base de leurs performances scolaires et de leur niveau socio-économique.

C'est dans ce contexte qu'on a pu constater, au travers des résultats aux études PISA notamment, le caractère particulièrement fragmenté et socioéconomiquement ségrégué de ce marché, se traduisant par des écarts de performances alarmants entre établissements selon leur composition sociale (Lafontaine et al., 2003).

Il a été également observé, sans qu'il soit possible d'en mesurer l'importance, que certains établissements parmi les plus attractifs en étaient arrivés, sur base de ce principe d'ajustement entre l'offre et la demande, à sélectionner au moment de l'inscription leur public en rupture avec la liberté constitutionnelle de chaque parent à choisir l'établissement de ses enfants (Galand, 2009).

C'est, forts de ces constats, que les gouvernements successifs de la Communauté française ont entrepris, à partir de 2007, d'encadrer le marché en introduisant des règles communes à tous les établissements

de l'enseignement secondaire en matière d'inscription en première année.

Trois moutures successives de procédures ont été édictées (voir Ryelandt, 2013). Celle qui constitue la toile de fond de cet article et qui est en vigueur depuis 2010 s'apparente à un modèle de libre choix régulé.

Dans un premier temps, les familles sont invitées à remplir un formulaire unique d'inscription (FUI), au sein duquel elles renseignent jusqu'à 10 établissements qu'elles classent par ordre de préférence, formulaire qu'elles déposent ensuite dans l'établissement occupant la première place de leur liste.

Dans un second temps, les établissements ayant reçu davantage de formulaires qu'ils n'ont de places à offrir doivent départager les candidats à l'inscription en appliquant un algorithme commun pour tous. Premièrement, l'établissement attribue un indice composite calculé pour chaque élève sur base de paramètres tels que la distance entre le domicile et l'école secondaire, et ordonne les candidatures sur base de cet indice. Deuxièmement, l'établissement procède à l'inscription des candidats dans l'ordre produit sur base de l'indice composite en commençant par les candidats disposant de certaines priorités définies politiquement (être issu d'une école primaire ayant un indice socio-économique faible, avoir un frère ou une sœur déjà inscrit dans l'établissement…).

Les demandes n'ayant pu être satisfaites à la fin du processus algorithmique sont envoyées dans à une commission centrale (CIRI) qui recommence la même procédure sur base des autres préférences émises par les familles.

Cette procédure, par l'harmonisation qu'elle suppose, poursuit deux objectifs. Le premier est de déposséder les établissements de leur capacité à sélectionner leur public à l'entrée et d'ainsi permettre à tous les élèves, quel que soit leur statut scolaire ou social, de jouir effectivement de leur liberté à choisir. Le second est de favoriser la mobilité sociale entre les écoles, par l'attribution d'une priorité de choix aux élèves issus d'écoles primaires caractérisées par un indice socioéconomique faible.

Cette procédure est fondée sur l'hypothèse qu'en garantissant à tous les parents, y compris les parents de milieux populaires, une liberté

effective de choisir, ces derniers allaient faire des choix susceptibles de participer à une amélioration de la mixité sociale.

Qu'en est-il dans la réalité ? Si l'on en croit le rapport consacré à l'évaluation des effets du décret produit par la Commission de pilotage la mixité aurait en moyenne très légèrement progressé, mais l'évolution est tellement faible qu'elle apparaît peu significative, voire nulle (Commission de pilotage, 2014). La question reste néanmoins ouverte, car l'effet global moyen ne permet pas d'évacuer des effets locaux qui peuvent être fort marqués et contrastés, à la hausse ou à la baisse, comme nous avons pu l'observer sur le terrain. De nombreux directeurs témoignent en effet d'un changement significatif dans la structure de la population qui s'inscrit en première année dans leur établissement, changement que les études statistiques à large spectre ont du mal à observer.

Cependant, notre objectif dans cette recherche est avant tout de saisir ce que la régulation des inscriptions fait au choix de l'école. Nous faisons l'hypothèse que l'introduction du formulaire unique d'inscription qui est une forme d'équipement physique, une interface placée entre les agences que sont les parents et les établissements, perturbe l'appariement en rendant plus aléatoire l'ajustement de l'offre et de la demande. Dans cet univers chamboulé, les équipements d'aide à la décision se transforment et se renouvellent, mais surtout acquièrent une importance grandissante. Pour les parents, mobiliser ces équipements demande des ressources, des dispositions inégalement réparties.

Si créer les conditions formelles d'un choix libre a permis d'améliorer l'égalité de principe face au choix de l'école, nous contestons l'idée qu'elle suffise à établir une égalité réelle. Dans la pratique, notre recherche tend à montrer que l'inégalité de fait demeure, car les parents se trouvent profondément inégaux face au processus même du choix et à ce qui en résulte.

Cet article repose sur l'étude des pratiques parentales en matière de choix de l'école secondaire à Bruxelles. Il s'inscrit dans le prolongement de publications antérieures que nous avons consacrées à ce sujet (Draelants, 2014 ; Deceuninck et Draelants, 2016). Outre la présentation de nouveaux résultats empiriques, notre apport consistera ici à aborder cette question en plaçant au centre de l'analyse les équipements que les parents d'élèves mobilisent pour récolter de l'information et les actions

cognitives (nommer, comparer, classer, hiérarchiser…) que ces derniers leur permettent d'effectuer. Bien que nous soyons conscients que les ressources sociales jouent un rôle important en matière de choix scolaire nous concentrerons nos analyses essentiellement sur les dispositifs et équipements matériels présents dans l'environnement des familles et mobilisés par elles au moment du choix.

Cette approche et les objectifs qui en découlent doivent beaucoup à la sociologie des marchés développée par des auteurs comme Callon et Karpik qui, outre le crédit qu'ils accordent à l'analyse de ces dispositifs matériels qui informent et orientent les conduites marchandes, appréhendent les marchés comme des espaces où offre, demande et produit se co-construisent et s'ajustent mutuellement pour rendre les transactions possibles. Il n'est dès lors, plus question de se contenter d'une lecture qui oppose des blocs d'offres et de demandes autonomes s'ajustant spontanément par la seule force de la concurrence et de la propension au calcul intéressé des agents qui s'y rencontrent.

Nous développerons cette idée dans la première section de l'article en l'appliquant aux transactions qui ont lieu sur le marché éducatif avant de nous atteler à l'explication de la méthode, à la présentation des résultats et à leur discussion.

2. Caractérisation des transactions dans un marché éducatif

Plutôt que de marché, Callon parle d'agencements marchands qui peuvent être définis par leur finalité qui est d'organiser et de promouvoir l'instauration de transactions bilatérales entre des agents (Callon, 2017).

L'inscription peut donc être entendue comme la conclusion d'une transaction entre un établissement et une famille, ce qui soulève automatiquement une série de questions : à quelles conditions et comment cette transaction s'opère-t-elle ? De quoi cette transaction a-t-elle besoin pour se réaliser ? Quelle est la nature de ce qu'on y échange ?

2.1. Quelle est la nature de ce qui fait l'objet de la transaction ?

La sociologie des agencements marchands suggère d'analyser l'inscription d'un enfant dans une école comme tendant vers un pacte relationnel, plus ou moins explicite, basé sur l'engagement et la confiance réciproques. D'une part, l'école s'engage à prendre soin de

l'enfant et à mettre tout son savoir-faire au service de sa réussite. De leur côté, la famille et l'enfant s'engagent à respecter le projet éducatif de l'école.

Une première particularité de cet engagement, c'est qu'il n'offre aucune garantie de réussite. Ni la famille ni l'école ne peuvent être sûres au moment de l'inscription que le protocole sera adapté à l'élève et qu'il lui sera profitable. La transaction est donc empreinte d'une forte incertitude qui ne se dissipera qu'après un délai d'évaluation (Karpik, 2007).

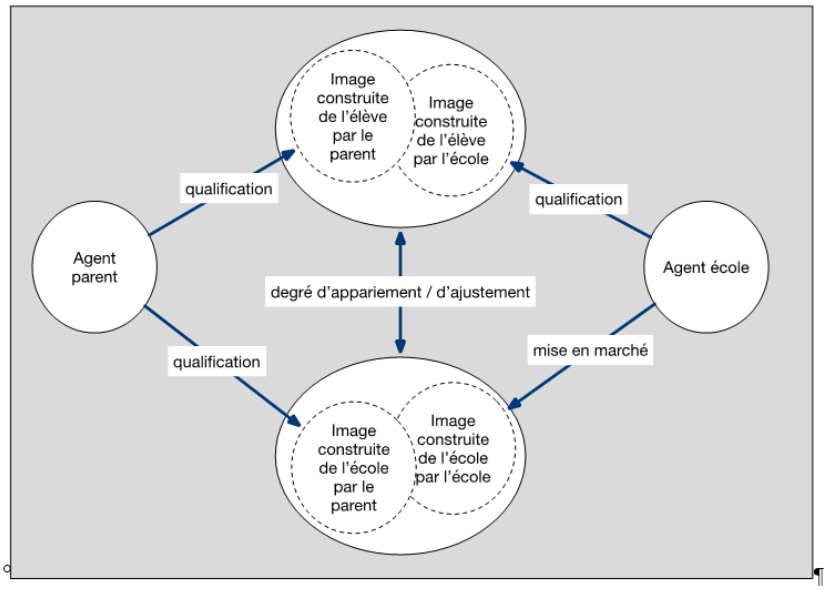
Cette incertitude tient à la nature relationnelle de l'échange, mais également à la nature intrinsèque du service éducatif. Un établissement scolaire et le service éducatif qu'il fournit sont ce que Karpik appelle une singularité, c'est-à-dire une configuration complexe d'une multitude de qualités que chaque parent, par le jugement qui est le sien, requalifiera. Aucune qualification, autrement dit aucun jugement, n'étant *a priori* plus valable qu'un autre, on dit de lui qu'il est incommensurable (*ibid.*). Savoir si le jugement que je porte sur l'établissement est le bon m'est donc de prime abord impossible, il me faut attendre de faire l'expérience du service pour le savoir.

2.2. Comment une telle transaction est-elle possible ?

Cela ne fut pas toujours le cas, mais depuis que l'éducation tend à être perçue comme un service, il semble évident que l'on attend de ce dernier qu'il soit ajusté à l'élève. L'évaluation du degré d'ajustement (d'appariement) entre les qualités de l'élève et celles de l'établissement est au cœur des enjeux de la transaction. Évaluer cet ajustement passe par un processus de qualification de l'établissement. Autrement dit, le parent, par un travail de recherche et la mobilisation d'équipements d'aide à l'information, se construit progressivement une représentation singulière de l'établissement qu'il confronte à la représentation tout aussi singulière qu'il s'est graduellement faite de son enfant. Cette représentation n'est qu'une des innombrables manières de qualifier l'établissement. Il existe donc potentiellement autant de versions de l'établissement qu'il y a de jugements à son sujet.

Ce dernier, quant à lui n'est pas passif dans ce processus de qualification, il œuvre à produire des équipements qui conduiront le parent, s'il s'en saisit, vers une qualification fidèle de la singularité qu'il s'imagine être. Ce processus par lequel, l'établissement tente

d'influencer sa propre qualification, par des stratégies de présentation de soi et de construction d'une identité organisationnelle (Draelants et Dumay, 2011), peut être désigné comme la « mise en marché ».



On le voit dans le schéma, l'image construite de l'établissement et de l'élève par le parent et par l'établissement au cours du processus de qualification ne se superpose que partiellement. Mais l'enjeu est ailleurs, car ce qui s'avère décisif est l'évaluation du degré d'appariement entre ces images. À quel point la configuration de qualités qu'est l'élève est-elle ajustée à la configuration de qualité qu'est l'établissement ? Pour le parent, plus cet ajustement est fort, plus le service semble sur mesure, personnalisé, plus l'établissement se singularise des autres et plus l'attachement du parent à ce service grandit, l'invitant *in fine* à conclure la transaction.

Mais, et il s'agit d'un élément distinctif de la transaction marchande sur un marché éducatif, « l'offreur » qu'est l'établissement peut, s'il n'existe aucun dispositif institutionnel pour l'en empêcher, estimer que le degré d'ajustement n'est pas suffisant et refuser plus ou moins explicitement la transaction. Au cours de nos investigations, de nombreux directeurs nous ont ainsi confié avoir découragé certains

parents d'inscrire leur enfant, car ils les ont jugés inadaptés à leur établissement.

2.3. De quoi la transaction a-t-elle besoin pour pouvoir se réaliser ?

Le processus de qualification, sans lequel aucune transaction ne pourrait avoir lieu hormis celle laissée aux bons soins du hasard, requiert que le marché soit doté d'équipements, qui sont autant de dispositifs d'aide à la qualification. Ils constituent des réalités physiques pouvant prendre des formes variées : emballage, label Bio, guide culinaire, salons, foires, vitrines… Leur mobilisation produit des signaux au sujet de la qualité des produits soumis à l'échange.

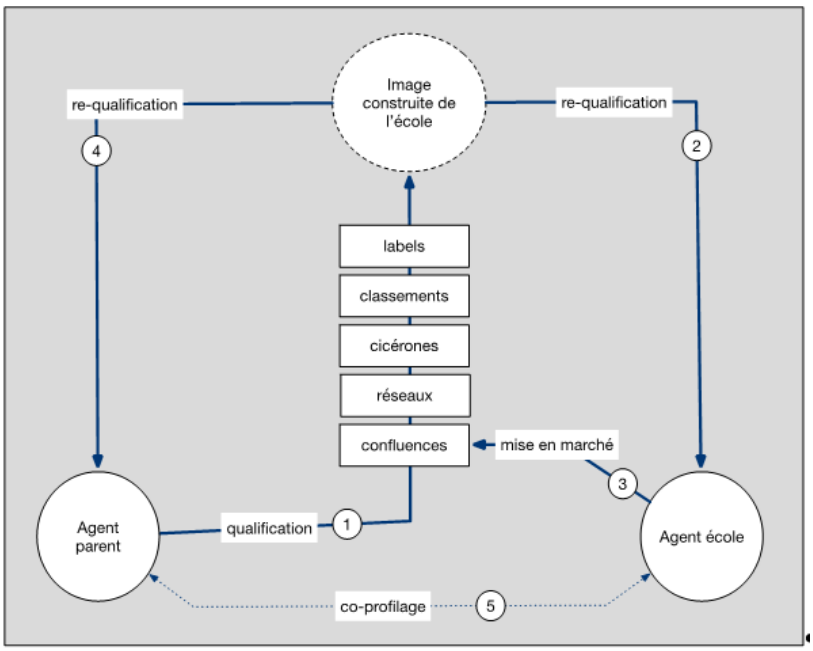
Ces équipements pourraient être rapprochés de ce que Karpik nomme des dispositifs d'aide au jugement et qu'il répartit en cinq groupes.

Les cicérones sont dans leur acception commune : des guides et des critiques qui rassemblent des évaluations, des conseils, des comparaisons. Parmi les plus célèbres on pensera évidemment au Guide Michelin, au Gault & Millau ou au guide Hachette des vins.
Les labels sont des appellations qui garantissent à l'acheteur que les biens estampillés de ce label partagent un certain nombre de qualités.
Le réseau est l'ensemble des relations interpersonnelles, faibles ou fortes (Granovetter) constituée en réseau auquel je peux me brancher pour partager des jugements, des conseils, des avis, des expériences…
Les classements sont des listes ordonnées selon un critère : classement des meilleurs films, des meilleures ventes d'album, des meilleurs DJ mais également classement des écoles selon leur réputation.
Les confluences sont les techniques de mise en évidence des qualités du bien ou du service par le producteur : emballage, démonstration, vitrine…

Ces équipements sont les outils mis en œuvre par des opérations cognitives que toute action de choix nécessite : circonscrire, qualifier, hiérarchiser.

L'usage de ces équipements participe à l'émergence au fil des transactions d'un phénomène que Callon appelle le co-profilage des offres et des demandes. Si l'on observe le schéma, on voit que le parent dans son processus de qualification (1) mobilise des équipements appartenant aux catégories que Karpik a définies. La mobilisation de

ces équipements, les signaux sur les qualités de l'établissement qu'ils vont produire, va permettre au parent de construire une image singulière de l'école qui la rendra plus ou moins attractive à ses yeux.



Les caractéristiques du public attiré par l'image projetée par l'établissement au travers de ces équipements vont progressivement participer à la requalification de l'école et de son service (2) et entraîner des transformations dans la manière dont elle se met en marché (marketing) afin que l'école soit plus en phase avec les caractéristiques de ce service (3). Ces transformations vont participer à leur tour à requalifier le public de parents auprès desquels elle sera attractive (4) dans un mouvement de co-profilage qui ne cesse de vouloir ajuster l'offre de service et la demande.

L'originalité de la lecture proposée par Callon est d'en finir avec un processus linéaire au sein duquel l'offre s'adapte mécaniquement à la demande. On constate ici que la demande en la qualifiant, produit une requalification de l'offre, mais que l'offre, loin d'être passive, en recalibrant sa mise en marché participe à la requalification de la demande.

Un autre élément intéressant est le rôle joué par les équipements dans la qualification de l'établissement. Accéder et faire usage de ces équipements nécessite vraisemblablement une série de ressources qui ne sont pas réparties de manière identique parmi les parents. Il est donc fort à parier que les équipements mobilisés ainsi que leur usage ne sont pas indépendants de facteurs sociaux, économiques et culturels. En conséquence de quoi, l'accès et la capacité d'usage de ces équipements pourraient constituer des sources d'inégalités importantes au moment de choisir.

3. Méthode

Cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative par théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 2010). Tout l'enjeu pour nous étant de parvenir à une modélisation des comportements de consommation, nous avons opté pour un échantillonnage théorique plutôt que représentatif. Au moment d'entrer au contact du terrain, nous avons surtout été attentifs à maximiser nos chances de rencontrer des comportements de choix les plus divers possible, en interrogeant des parents de différents milieux sociaux (des fractions les plus précaires des classes populaires aux classes supérieures les mieux dotées en capitaux scolaires, culturels, économiques et sociaux).

Pour améliorer nos chances d'obtenir la participation des parents en particulier celles des plus fragiles d'entre eux, nous sommes passés par les établissements primaires, secondaires et certaines associations de parents. Les écoles ont été ciblées selon leur appartenance à des réseaux d'enseignement (catholique et officiel) et selon leur niveau socio-économique.

Nous sommes ensuite entrés en contact avec les parents soit par le biais du journal de classe des élèves de sixième primaire soit, lorsque c'était possible, en leur présentant notre recherche au cours des soirées d'information organisées par les écoles au sujet de la procédure d'inscription dans le secondaire.

Les parents ayant accepté de participer (n=47) soit 20 parents issus des classes populaires et 27 parents provenant des classes moyennes ont été interrogés sur base d'un questionnaire semi-directif qui a évolué à plusieurs reprises, mais dont les catégories principales sont restées

sensiblement les mêmes et en grande partie construites autour des travaux de van Zanten (2009) et de Karpik (2007).

Par ailleurs, étant donné la réalité fondamentalement locale du marché scolaire, nous avons pris le parti de circonscrire le terrain sur base de critères géographiques en nous centrant sur Bruxelles-Capitale qui a l'avantage d'une offre dense, hétérogène tant du point de vue de la nature des établissements que de leur réputation, d'un réseau de transport en commun développé rendant accessible cette offre et d'une tension très forte, en particulier au nord de Bruxelles, entre offre et demande. Si nous pensons que la portée théorique du modèle dépasse le seul terrain bruxellois, la validité des résultats issus de cette enquête est donc avant tout locale et circonscrite au contexte dans lequel il a été produit. Généraliser ceux-ci nécessiterait des enquêtes complémentaires menées dans d'autres contextes.

4. Résultats

Dans cette section consacrée aux résultats, nous présenterons globalement la matrice que nous avons construite et qui organise les différents équipements dont se saisissent nos informateurs au moment du choix. Nous présenterons ensuite une série de profils de consommateurs construits sur base de l'usage qu'ils font de certains de ces équipements.

4.1. Les équipements mobilisés par les informateurs

Pour organiser les équipements mobilisés par nos informateurs nous avons construit un tableau croisant les catégories de dispositifs d'aide au jugement fournies par Karpik avec les trois grandes opérations cognitives théoriquement nécessaires pour remplir le formulaire d'inscription (circonscrire, qualifier, hiérarchiser).

	CIRCONSCRIRE	QUALIFIER / SINGULARISER	HIERARCHISER
CICERONES	Site d'évaluation en ligne (Yelp ! / Google)	Site d'évaluation en ligne (Yelp ! / Google)	Site d'évaluation en ligne (Yelp ! / Google)
CONFLUENCES		Site internet de l'école Projet d'établissement Grille horaire / options Bâtiment Séance d'information / portes-ouvertes Sortie d'école Voyages Projets spécifiques Structure des classes Options d'élite Anciens élèves	
CLASSEMENTS	Annuaire officiel Liste des écoles par indice socio-économique		Site officiel de la Communauté française
RESEAUX	Récupérer des choix possibles Récupérer des choix à éviter Récupérer des labels à considérer	Récupérer de l'information chaude	Récupérer des infos stratégiques
LABELS	Réseau d'enseignement Filière de formation Quartier Ecole accessible Pédagogie alternative Ecole d'élite (école usine) Ecole humaine Ecole ghetto / poubelle		

À partir de ce tableau, nous pouvons faire un certain nombre de constats préliminaires. Il semble tout d'abord que seuls les cicérones soient en mesure de servir de soutien à chaque opération cognitive. Un tel outil ramène en un seul lieu tout l'exercice du choix.

Les labels paraissent quant à eux strictement cantonnés à la circonscription des choix possibles. Il s'agit « d'étiquettes » qui structurent l'espace marchand en rassemblant les écoles en catégories sur base de qualités ou traits identitaires communs (Draelants et al. , 2016).

Les labels structurent l'espace marchand de manière potentiellement différente selon le parent et l'interprétation qu'il s'en fait. Un même label, celui d'« école catholique » par exemple, pouvant attirer certains parents et en rebuter d'autres. Les labels agissent comme des filtres successifs, des couches de lectures, placées sur la réalité complexe du marché pour la rendre intelligible et structurée.

Cette structuration prend la forme d'un mouvement de réduction du champ des possibles qui se traduit par la sélection ou l'exclusion d'une large portion de l'offre objective et la circonscription d'un nombre fini et cognitivement appréhendable d'entités qui feront l'objet d'une qualification plus poussée (Callon, 2017).

Les confluences sont essentiellement mobilisées au cours de cette qualification plus poussée. Ces équipements sont directement produits par les établissements eux-mêmes (site internet, les séances d'informations, portes ouvertes, projet d'établissements…). Ils représentent un enjeu majeur dans la mise en marché de l'école.

Les réseaux quant à eux ont un statut particulier parmi les catégories d'équipements. Ils agissent comme des vecteurs d'informations dont la nature varie en fonction de l'usage cognitif qu'ils soutiennent plutôt qu'en fonction de la relation entretenue avec l'informateur présent sur ce réseau.

Autrement dit, il est compliqué voire impossible d'établir une relation entre les opérations cognitives du choix et un statut particulier de relation (relation d'amitié, relation professionnelle…) on peut par contre observer que lors de ces différentes opérations la nature de l'information récoltée par la mobilisation des réseaux varie : information froide, information chaude (Ball et Vincent, 1998) et information stratégique.

4.2. Les profils de consommateurs selon les équipements mobilisés

Sur base des équipements mobilisés et de l'usage qui leur est réservé, nous avons produit une série de 6 profils idéaltypiques de consommateurs d'écoles. Nous avons également tenté d'établir si des caractéristiques sociologiques communes aux informateurs concernés par ces profils se dégageaient. Mais à ce stade l'établissement d'un parallèle entre dispositifs mobilisés et origine socioculturelle des parents est fait uniquement à titre d'hypothèse.

Étant donné que nous considérons à la suite de Callon que l'enjeu d'une transaction est la singularisation du bien soumis à l'échange au cours d'un processus de qualification, nous avons organisé ces profils sur un axe tendu entre cette singularisation et son antithèse, à savoir l'homogénéisation.

singularisation →

	PARENT SOUS TUTELLE	PARENT FATALISTE	PARENT VOLONTAIRE	PARENT METHODIQUE PRUDENT	PARENT METHODIQUE ENGAGE	PARENT INITIE
CIRCONSCRIRE	NON	**Labels** Filière de formation Ecole accessible à pieds **Réseaux** Récupérer des choix possibles	**Cicérones** Site d'évaluation en ligne **Labels** Réseau d'enseignement Filière de formation	**Réseaux** Récupérer des choix possibles **Labels** Réseau d'enseignement Filière d'enseignement Quartier à éviter Pédagogie alternative Option d'élite	**Classement** Annuaire officiel des écoles **Labels** Réseau d'enseignement Filière de formation Quartier à éviter	NON
QUALIFIER / SINGULARISER	NON	NON	**Cicérones** Site d'évaluation en ligne **Confluences** Site internet école (grille horaire + photos) Google Map	**Confluences** Séance d'info premier choix	**Réseaux** Récupérer des avis / info chaude Forums **Confluence** Séance d'info Sites internet Sortie d'école Bâtiment Projets d'établissement Grilles horaire / options Trajet (accessibilité)	NON
HIERARCHISER	NON	NON	**Cicérones** Site d'évaluation en ligne	**Classements** Site officiel de simulation de l'indice composite	**Classement** Site officiel de simulation de l'indice composite	**Réseaux** Récupérer des infos stratégiques pour contourner
DEGRE SINGULARISATION PREMIER CHOIX	Néant	Faible	Faible	Moyen	Forte	Extrême
DEGRE SINGULARISATION AUTRES CHOIX	Néant	Très faible	Faible	Moyen	Forte	Faible
ATTITUDE FACE AUX CONTRAINTES DE LA REFORME	Ignorance	Inutile	Administrative	Maîtrise des coûts	Engagement intensif	Contournement
INTERCHANGEABILITE	Parfaite	Forte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible

Passons à présent en revue ces différents profils.

Profil 1 - Parent sous tutelle

Ce parent souffre d'un tel déficit de connaissance qu'au moment de faire son choix il est contraint de mandater un tiers à qui il va abandonner cette prérogative. Ce déficit peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui souvent se combinent. Une immigration relativement récente, le fait de n'avoir jamais été scolarisé en Belgique et un niveau de français très faible qui se double parfois d'analphabétisme.

Le tiers mandaté peut avoir différents statuts. Il peut s'agir de l'enfant lui-même ou d'un aîné. Il nous est d'ailleurs arrivé d'avoir affaire lors des entretiens aux grands frères ou grandes sœurs plutôt qu'aux parents.

Il arrive aussi que le tiers ne soit pas un membre de la famille nucléaire, mais une personne dont l'avis au sujet des écoles est jugé crédible. Ce peut être l'assistant social, un personnel de première ligne de l'école primaire (secrétaire, éducateur …) un formateur du centre d'alphabétisation ou de l'école des devoirs, ou encore le directeur de l'école primaire. Ce peut être également un autre parent d'élève dont les choix sont purement et simplement recopiés.

Il va sans dire que les écoles ainsi placées sur le formulaire demeurent totalement inconnues et la capacité du parent à légitimer ces choix se borne souvent à pointer la bonne connaissance qu'a le tiers mandaté du système ou l'importance accordée à l'implication de l'enfant dans ses choix scolaires.

Profil 2 - Parent fataliste

Dans le discours de ce parent transparaît une vision essentialiste du devenir scolaire, il y aurait les élèves « naturellement doués » et ceux qui ne le sont pas.

Cette conception du destin l'amène à être dans la réaction plutôt que proactif. Ce parent réagit *a posteriori* aux évènements qui marquent la vie scolaire de ses enfants sans chercher à contrôler ou influencer leur destin scolaire. C'est au gré des résultats scolaires de son enfant que les décisions d'orientation seront prises et non en amont de ceux-ci.

Ce parent a une expérience du système scolaire belge qui le rend conscient des curriculums possibles et du poids du phénomène de relégation entre les filières dans notre enseignement. Pour lui, l'enjeu

est de parvenir à demeurer le plus longtemps possible dans l'enseignement général qui est la voie royale vers des études supérieures. Mais l'échec scolaire est, pour ce parent, quasi inhérent au processus et, quand il arrive, le rôle du parent est d'accompagner l'enfant dans sa réorientation. L'ajustement recherché lors de ces réorientations repose avant tout sur une recherche d'appariement entre les talents, les goûts de l'enfant et l'option de formation plutôt que sur les qualités intrinsèques de l'établissement. Ce parent a ainsi une vision très catégorielle du marché scolaire structurée par les labels que sont les filières d'enseignement.

Pour lui, choisir l'école n'a dès lors pas de sens, car toutes les écoles se valent, ce qui diffère c'est l'attitude que l'élève a face à sa scolarité, ce qu'il en fait et l'orientation que prendra sa carrière scolaire, d'où son non-investissement dans les opérations de qualification et de hiérarchisation.

Le rôle du parent est limité à celui du parent protecteur (cf. figure de la « mère poule »). S'il ne peut faire de son enfant un élève scolairement performant, il a le devoir de veiller à son bien-être quotidien ce qui passe par son alimentation, le contrôle de ses allées et venues, le contrôle de son environnement et de ses fréquentations en dehors de l'école. Pour ce parent entre l'école et la famille les rôles sont clairement répartis : l'école veille aux apprentissages et à la sécurité de l'enfant, la famille l'éduque et le maintient en bonne santé.

Puisque dans son esprit, l'école ne fait pas de différence majeure, son choix se porte systématiquement sur celui de l'école la plus proche qui d'une part améliore le confort et la sécurité des trajets et d'autre part permet à ce parent de se rendre rapidement dans l'école en cas de problème.

Profil 3 - Parent volontaire

Le parent volontaire souffre à l'instar du parent sous tutelle d'un gros déficit de connaissance, mais il est, par ses dispositions et inclinations personnelles plus apte que ce dernier à opérer par lui-même un choix. Il s'agit en effet d'un parent dont la maîtrise du français est meilleure. En outre, il voit en l'école, le moyen le plus efficace d'émancipation. Ce parent a donc la volonté et les dispositions minimales nécessaires pour faire un choix, mais ne dispose d'aucune connaissance *a priori* sur lesquelles s'appuyer. Il est donc très demandeur d'équipements,

capables avec un investissement minimum de lui permettre de remplir son formulaire unique d'inscription.

Le parent volontaire sera souvent porté à faire un usage massif d'internet où il mobilisera deux types d'instruments : les sites d'évaluations en ligne (cicérones) et les sites des écoles (confluences).

À l'instar des démarches que l'on peut mener pour sélectionner un restaurant en ligne, les sites d'évaluations comme Yelp ! ou le moteur de recherche Google permettent de plus en plus souvent d'accéder à des évaluations d'écoles. Si l'on se réfère au tableau récapitulatif on se rend vite compte qu'il s'agit des seuls outils capables d'offrir un support à toutes les étapes de la décision, et ce depuis son domicile.

Pour circonscrire l'offre, ces dispositifs fournissent des filtres capables d'organiser les propositions par quartiers et en fonction de la distance à un point pris comme référence que l'on définit ou qui est défini par géolocalisation de l'ordinateur.

Le parent peut compléter la circonscription en appliquant ses propres filtres et notamment en ne sélectionnant parmi les établissements affichés par le programme que ceux ayant le label « écoles catholiques ». Un jour peut-être ces programmes proposeront des filtres plus avancés basés sur les labels qui structurent implicitement l'offre dans notre système éducatif. Le label « écoles catholiques » est ainsi une catégorisation largement mobilisée par les parents issus de l'immigration et n'ayant pas été scolarisés en Belgique, car elle est à leurs yeux un gage d'un enseignement de meilleure qualité, d'une plus grande rigueur disciplinaire et morale ainsi que d'un environnement plus sécurisé.

Une fois l'offre circonscrite, ce parent peut également, via ce site, obtenir des avis et commentaires plus précis au sujet des établissements qui l'aideront à les qualifier / singulariser. Ces avis peuvent être laissés par n'importe qui moyennant une simple inscription.

L'outil permet également d'établir des classements en utilisant sa fonction de tri sur base de trois critères : le nombre d'évaluations, le nombre d'avis positifs ou la moyenne des évaluations. Ces évaluations prenant la forme d'étoiles attribuées sur un nombre maximum de cinq.

Pour aller plus loin dans la singularisation des établissements identifiés par l'usage de ces cicérones, ce parent peut, toujours depuis son domicile, consulter leur site internet. Sur ces sites, il récupère essentiellement des informations concernant l'environnement interne

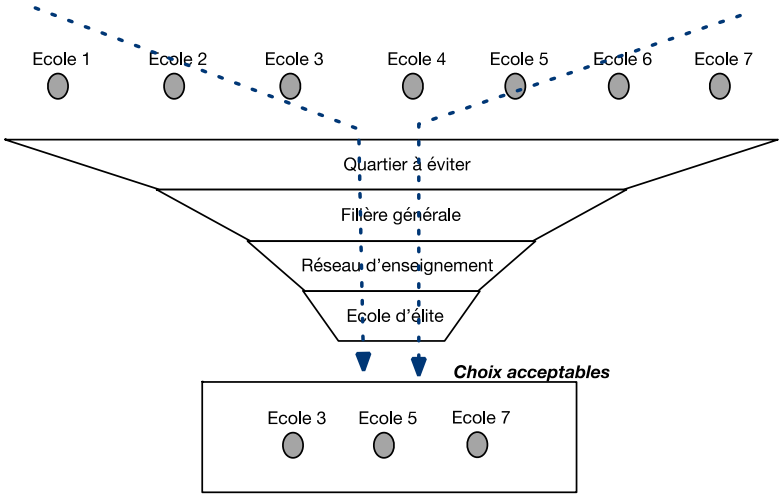
par le biais des éventuelles photos postées par l'école ou concernant la grille horaire. Pour compléter les informations au sujet de l'environnement, il peut également user d'applications comme Google Street View ou Google Maps afin d'interroger la qualité de l'environnement immédiat de l'école.

L'usage d'outils numériques tels que ceux mobilisés par ce parent offre l'avantage qu'il concentre en un espace accessible avec un minimum d'efforts toutes les offres de service disponibles.

Profil 4 - Parent méthodique prudent

Il s'agit d'un parent qui a une très bonne connaissance du système scolaire belge, qu'il a lui-même fréquenté et au sujet duquel il s'est progressivement construit une représentation assez fine, structurée autour d'un ensemble de labels qui lui permettent de circonscrire l'offre acceptable sans trop d'effort. Il est ainsi en mesure de parler d'un grand nombre d'établissements constituant l'offre scolaire environnante en les rattachant à des catégories fondées sur ces labels.

Ces labels fonctionnent comme une succession de filtres qui vont par leur action conjointe circonscrire l'offre en la réduisant à quelques établissements désirables. La finesse du tamis tient chez ce parent au nombre de filtres qu'il est capable de mobiliser du fait de son expérience du système et de son contact avec des réseaux personnels d'autres parents très concernés par le choix de l'école et avec lesquels il est régulièrement amené à échanger.



Les labels mobilisés par nos informateurs peuvent être distingués en deux catégories selon qu'ils épousent ou non des frontières catégorielles objectives et institutionnalisées ou qu'ils participent à en dessiner de nouvelles, davantage implicites.

Label fondé sur des catégories objectivables
Label « réseau d'enseignement » : enseignement catholique vs enseignement officiel.
Label « filière de formation » : enseignement général vs enseignement technique vs enseignement professionnel
Label « école de proximité » : écoles accessibles à pieds vs écoles nécessitant un transport en commun vs école nécessitant des correspondances.
Labels fondés sur des catégories implicites
Label « quartier » : l'espace géographique dans lequel sont encastrés les établissements fait lui aussi l'objet d'une structuration en grandes zones délimitées par des frontières qui n'ont rien d'administratives (un tunnel, l'autoroute, le canal, le centre ville ...). Ces différentes frontières symboliques délimitent des espaces qui font l'objet d'évaluation et de catégorisation et qui peuvent indirectement mais de manière significative participer à la qualification de l'établissement. Ce label est surtout utilisé pour déterminer les zones au sein desquelles les établissements sont à éviter.
Label « école d'élite » : catégorie d'établissements partageant une série de qualité qui participent à lui conférer une réputation d'école d'élite (uniforme, options spécifiques telles que latin/grec, sciences fortes, maths fortes, structure de classe pyramidale où seuls les meilleurs réussissent, enseignement en immersion ...).
Label « école ghetto » : catégorie d'établissements partageant une population d'élève très majoritairement issus de l'immigration et/ou d'élèves ayant échoués ailleurs et au sujet desquels il est souvent rapporté des faits de violence et d'indiscipline.
Label « école familiale » : pour les parents particulièrement soucieux du bien-être de leur enfant une école à taille humaine, ouverte aux familles, où l'accent est mis sur l'entraide entre les enfants, sur une approche citoyenne de la discipline représente un atout.
Label « pierres anciennes » : les bâtiments ont de l'importance pour certains parents. Le côté Poudlard, collège anglais demeure l'archétype architectural de l'école d'élite.
Label « traditions » : écoles qui défendent jalousement leur passé, leur histoire et une identité forte et assumée. Un enseignement centré sur des contenus de qualité, distribué sur un mode transmissif par des professeurs érudits qui ne font aucune concession et où il est demandé à l'élève un travail lourd et exigeant pour s'approprier les contenus dispensés.
Label « pédagogie alternative » : les écoles à pédagogie alternative (Steiner, Decroly, Freinet, Montessori) semblent très attractives auprès d'une population de classe moyenne à forts capitaux culturels qui refusent le modèle compétitif et qui accordent beaucoup d'importance au plaisir d'apprendre, à une éducation plus humaine, plus fonctionnelle.

Mais c'est aussi un parent qui d'une part est très bien informé des contraintes introduites par la réforme et qui d'autre part a une relativement grande confiance dans la capacité de son enfant à

s'adapter à n'importe quelle école faisant partie de ces choix acceptables. Pour lui l'enjeu est davantage de choisir l'école qui parmi ces dernières lui garantit les meilleures chances d'inscription plutôt que de prendre le risque d'être sur liste d'attente dans l'école qui a sa préférence. De ce fait, ce parent consacrera relativement peu de ressource en temps et en énergie à la singularisation des écoles, mais procédera à un calcul systématique de l'indice composite de son enfant dans chacune d'elle à l'aide de l'outil de simulation en ligne proposé par la Communauté française. C'est sur base de cet indice qu'il hiérarchisera les écoles sur son formulaire, renonçant ainsi à un choix fondé sur l'école ayant remporté sa préférence au profit d'une école acceptable lui garantissant de bonnes chances d'inscription.

Profil 5 - Parent méthodique optimiste

Contrairement au parent prudent, ce parent méthodique et optimiste s'engage dans le processus de recherche avec l'intention de sélectionner l'école la plus ajustée au profil de son enfant. Pour circonscrire l'offre, ce parent va mobiliser des équipements qui vont lui permettre avant tout d'ouvrir son champ des possibles afin de ne pas passer à côté d'une offre potentiellement intéressante avant de le réduire. Le fait de commencer par recenser de manière systématique les écoles qui existent dans son entourage plus ou moins immédiat peut aussi s'expliquer par le fait que parmi ces parents on retrouve des informateurs n'ayant pas été scolarisés en Belgique et à Bruxelles en particulier, mais qui, en raison de leurs parcours et connaissances propres, sont sensibilisés à l'existence de différences importantes entre les écoles et à l'importance du contexte sur les apprentissages. Des parents qui partagent la volonté d'ajuster les qualités de l'école aux qualités de l'enfant avec en toile de fond la conviction que cet appariement est capital tant pour le bien-être de l'élève que pour sa réussite.

Pour recenser les écoles, ce parent peut mobiliser l'annuaire officiel des écoles se trouvant sur le site de la Communauté française. Une fois identifiées, les écoles environnantes sont progressivement filtrées et catégorisées sur base de labels essentiellement objectivables ce qui aboutit à une liste d'écoles nettement moins circonscrite que pour le parent précédent. S'ensuit un travail de qualification systématique de chacune de ces écoles au cours duquel le parent mobilise tous les

équipements à sa disposition et engage dans ce processus des ressources temporelles considérables.

Il use particulièrement des confluences : il participe à toutes les séances d'information et de portes ouvertes organisées. S'il ne peut se rendre à une d'entre elles, il sollicitera un rendez-vous avec le directeur ou un membre du personnel. Il visite les sites internet pour y récupérer le projet d'établissement qu'il analyse ensuite. Il prête attention à la grille horaire et aux options offertes. Il s'intéresse aux projets et aux voyages organisés au sein de l'établissement. Il se poste à la sortie des écoles pour observer la composition ethnoraciale de l'établissement, etc.

Il recourt aussi abondamment aux réseaux : il interroge des parents de son entourage avec lesquels il entretient des liens faibles (Granovetter, 1977) parce qu'il sait que leurs enfants sont inscrits dans une des écoles qu'il cherche à qualifier. Ce qui lui permet de récolter de l'information chaude (Ball, Vincent, 1998) sur celle-ci : le taux d'absentéisme des professeurs, leur implication, le bien-être des élèves, l'ambiance générale, le niveau scolaire, le suivi des enseignants… Autant d'informations que seule l'expérience récente du service peut fournir.

Sur base de ces informations, certains vont jusqu'à construire des fiches ou des tableaux pour comparer les établissements et évaluer leur degré d'ajustement aux qualités perçues de leurs enfants. Cet investissement massif dans la recherche pousse le parent méthodique optimiste à fortement singulariser son premier choix et à refuser d'y renoncer au profit d'un second ou troisième choix qui offrirait pourtant davantage de chance d'inscription.

Profil 6 - Parent initié

Nous passerons peu de temps sur ce profil tant il est spécifique. Il s'agit d'un parent dont le choix s'impose à lui de longues années avant même la période d'inscription. Dans certains cas il a choisi l'école primaire avec déjà en tête la certitude de la destination de l'enfant dans le secondaire. Parfois, le choix du lieu de résidence est lui-même opéré en fonction de l'école secondaire désirée. Ce parent a ainsi singularisé très tôt et d'une manière incomparable son choix d'école avec laquelle il entretient des liens privilégiés. Il peut s'agir de quelqu'un qui travaille dans l'école ou d'un ancien élève de cette école. Quoi qu'il en soit, l'enjeu pour lui n'est pas de circonscrire l'offre ou de la singulariser,

mais de parvenir à mettre toutes les chances de son côté pour rejoindre l'établissement qu'il a choisi de longue date et pour lequel il a développé un attachement particulier.

Il mobilise ainsi ses réseaux pour récolter des informations stratégiques quant à la meilleure manière, dans son cas spécifique, de contourner les contraintes de la réforme. Ce peut être notamment par une domiciliation fictive ou un changement d'école en primaire pour inscrire les enfants dans une autre commune et bénéficier de la priorité liée à l'absence d'école secondaire du réseau.

5. Discussion

Un premier apport de cette recherche aura été de mettre en évidence l'intérêt d'aborder la question du choix des établissements scolaires et plus globalement la question des transactions sur le marché éducatif par le biais des équipements concrètement mobilisés par les parents pour faire un choix afin de compléter la prise en compte des intentions ou raisons exprimées par ces parents pour le justifier. Cette approche est selon nous une bonne manière de se prémunir contre les récits construits par les parents *a posteriori* pour donner du sens et de la légitimité à leur comportement de consommation.

Un second apport est d'avoir établi un lien, même si son intensité et son sens restent à mesurer, entre les dispositions des parents à choisir, c'est-à-dire leur capacité à circonscrire, qualifier et hiérarchiser, les ressources qui sont les leurs (avoir été scolarisé en Belgique, être issu de l'immigration, disposer d'un réseau d'informateurs…), les équipements qu'ils mobilisent et l'usage qu'ils en font. Ces ressources n'étant pas distribuées de manière équitable dans la population des parents il est légitime de se demander si, en rétablissant une égalité de traitement dans le processus d'inscription, le décret n'a pas, dans un second temps et de manière involontaire, renforcé l'inégalité d'usage de la liberté à choisir l'établissement. Les trois premiers profils de parents tous construits à partir d'entretiens avec des parents membres des classes populaires sont à ce titre emblématiques de cette inégalité. Le premier, totalement démuni, n'est pas en mesure de réaliser par lui-même ce choix qu'il délègue à un tiers mandaté. Le second, fataliste quant à l'avenir scolaire de ses enfants, refuse de jouer le jeu de la consommation d'école. Le troisième, volontaire, est persuadé d'avoir

fait un choix, mais s'avère généralement incapable de l'argumenter ou même de se souvenir des noms des écoles inscrites sur son formulaire, tant il est vrai que sa décision est moins la sienne que celle que lui a subrepticement imposé l'équipement qu'il a mobilisé pour choisir. Autrement dit, dans son cas, le véritable auteur du choix c'est l'équipement lui-même.

L'existence de tels profils invite à questionner le principe de l'égalité de traitement qui sous-tend la réforme et que représente cette liberté de choisir pour ces parents, car étant donné leurs ressources et leurs dispositions à choisir, les parents peu conscients et informés de l'enjeu du choix d'un établissement scolaire sont à la merci de l'opportunisme des équipements qu'ils mobilisent ou des personnes auxquelles ils délèguent leur liberté.

Les trois autres profils évoqués dans l'article, à savoir le parent méthodique prudent, le parent méthodique optimiste et le parent initié, ont, à l'inverse des précédents, été théorisés à partir des entretiens conduits avec des parents appartenant aux différentes fractions des classes moyennes et supérieures. Soulignons que si l'hétérogénéité des comportements face au choix dans ces milieux a déjà été analysée dans d'autres contextes (cf. van Zanten, 2009), il n'en va pas de même pour les parents des classes populaires qui sont souvent associés dans la littérature en sociologie de l'éducation à un seul profil, celui que nous avons appelé le parent fataliste. Or, comme nous l'avons montré, tous les parents des classes populaires non plus ne se conduisent pas de la même manière face au choix, loin de là. Ceci incite à poursuivre l'enquête pour affiner l'analyse de cette diversité qui recoupe sans doute, au moins partiellement, l'hétérogénéité interne aux classes populaires (Cayouette-Remblière, 2015).

Un troisième et dernier apport concerne le rôle performatif des équipements mobilisés. Équiper le marché d'un formulaire unique d'inscription sur lequel il est demandé aux parents de hiérarchiser leur préférence c'est, *de facto*, faire de ces écoles des biens comparables et hiérarchisables. Autrement dit, c'est inciter les parents à se comporter davantage comme des consommateurs d'école. Mais pour qu'elles soient comparables, les écoles ne doivent pas apparaître comme trop singulières. On l'a vu avec le dernier profil de parent, le parent initié, qui, du fait de l'extrême singularisation de l'établissement qu'il convoite, est incapable d'envisager d'autres options. Lorsqu'un bien est

aussi singulier, Callon dit qu'il est intriqué, ce qui l'empêche de circuler et d'être comparé.

Or la réforme et le formulaire qu'elle produit sont de nature, du fait de leur caractère performatif, à dés-intriquer les établissements. C'est aussi l'effet qu'ont certains équipements tels que les cicérones ou les sites internet dont l'usage semble proliférer et qui du fait de leur aspect numérique permettent de dés-intriquer virtuellement ces établissements et de les rassembler en un seul lieu qu'est l'ordinateur pour qu'ils y soient comparés, évalués, hiérarchisés. Au vu de telles évolutions on est en droit de se demander si cette réforme, pourtant fondée sur la volonté d'endiguer une des conséquences du marché qu'est le coprofilage de l'offre et de la demande, ne participe pas, contre ses intentions, à l'intensification de la mise en marché du système éducatif.

Références bibliographiques

Ball, S. J., & Vincent, C. (1998). 'I Heard It on the Grapevine': 'Hot' Knowledge and School Choice. *British journal of Sociology of Education*, *19*(3), 377-400.

Callon, M. (2017). *L'emprise des marchés*. Paris : La Découverte.

Cayouette-Remblière, J. (2015). De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire). *Sociologie*, (4, vol. 6).

Commission de pilotage du système éducatif (2014). Rapport de la commission de pilotage relatif au décret Inscriptions.

Deceuninck, J., Draelants, H. (2016), Choisir son école. De l'appariement personnalisé à l'appariement standardisé, In H. Draelants, X. Dumay (Dir.), *Les écoles et leur réputation*, Bruxelles : De Boeck.

Draelants, H. (2014), Le choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation ? Hypothèses sur les évolutions introduites par la réforme des inscriptions, *Les Cahiers de recherche du Girsef*, n° 99.

Draelants, H., Dumay, X. (2011), *L'identité des établissements scolaires*, Paris : Presses Universitaires de France.

Draelants, H., Dupriez, V., Maroy, C. (2011), *Le système scolaire*, Bruxelles : CRISP.

Draelants, H., Dumay, X., De Muylder, B., Taymans, A.-F. (2016), Catégories et identités de marché. De l'inégalité entre écoles dans la fabrication d'une identité organisationnelle, In H. Draelants, X. Dumay (Dir.), *Les écoles et leur réputation*, Bruxelles : De Boeck.

Dupriez, V., & Cornet, J. (2005). *La rénovation de l'école primaire : comprendre les enjeux du changement pédagogique*. De Boeck Supérieur.

Galand, B., 2009. Les inscriptions scolaires en Communauté française : difficultés et enjeux. *inDIRECT Les clés de la gestion scolaire*, n° 15, pp. 75-94.

Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (2010). *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*. Armand Colin.

Karpik, L. (2007). *L'économie des singularités*. Paris : Gallimard.

Lafontaine, D., Baye, A., Burton, R., Demonty, I., Matoul, A., Monseur, C. (2003). Les compétences des jeunes de 15 ans en Communauté française en lecture, en mathématiques et en sciences : résultats de l'enquête PISA 2000, *Cahiers du Service de Pédagogie Expérimentale*, 13-14.

Mabille, X. (2000). *Histoire politique de la Belgique : facteurs et acteurs de changement*. Bruxelles : CRISP.

Mangez, E. (2009). De la nécessité de discrétion à l'Etat évaluateur. *La revue nouvelle*, *64*(7/8), 37-42.

Ryelandt, N. (2013). Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française. *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 2188-2189, p. 5-118.

Vandenberghe, V. (1996). *Functioning and Regulation of Educational Quasi-Markets*. Thèse de doctorat, Nouvelle série n283, Louvain-la-Neuve, Belgium, CIACO.

Van Zanten, A. (2009). *Choisir son école*. Paris : PUF.